

GAZODUC S. A. S I O N

53^e RAPPORT DE GESTION

DU 1^{er} JANVIER 2015 AU 31 DECEMBRE 2015

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mandat des administrateurs s'étend sur 4 ans, soit de 2013 à 2017.

MM. Raphaël Morisod	Président	Sion
Mauricio Ranzi	Vice-Président	Monthey
Daniel Antille	Société suisse des Explosifs SA	Brigue
Jean-Albert Ferrez	Sogaval SA	Verbier
Pierre-Joseph Filippini	Rigips SA	Sion
Patrick Pralong	Sinergy SA	Martigny
Jörg Solèr	Lonza SA	Viège
Maurice Tornay	Conseiller d'Etat	Orsières

SECRETAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme Valérie Bonvin Sion

ORGANE DE REVISION

Nofival SA à Sion

GESTION

L'ENERGIE DE SION-REGION SA

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
à l'Assemblée générale ordinaire des Actionnaires
du 14 juin 2016

L'ANNEE GAZIERE EN SUISSE

37'120 GWh de gaz naturel et de biogaz ont été vendus en Suisse en 2015. La hausse de quelque 7 % par rapport à 2014 est due avant tout à l'augmentation des degrés-jours de chauffage (+10 %). Le biogaz de production indigène injecté dans le réseau gazier s'est inscrit à 262 GWh, en hausse de 23 % par rapport à l'exercice précédent.

L'industrie gazière a consolidé sa position sur le marché suisse de l'énergie ces dernières années; la part de gaz naturel à la consommation finale d'énergie a été d'environ 13 %. Le réseau de transport et de distribution de gaz, d'environ 19 500 km, permet de desservir aujourd'hui trois quarts de la population suisse.

Pour l'industrie suisse, le gaz naturel (qui est utilisé essentiellement pour produire de l'énergie de processus) est indispensable. L'industrie des machines, de l'électricité et des métaux couvre aujourd'hui environ un tiers de ses besoins énergétiques avec le gaz naturel et apporte ainsi une contribution considérable à la réduction des émissions de CO₂.

Le Biogaz a le vent en poupe

Le biogaz, énergie renouvelable et neutre en CO₂ issue de déchets naturels, est toujours plus prisé en Suisse. Bon nombre de distributeurs de gaz naturel proposent des produits contenant une certaine proportion de biogaz. Comme le gaz naturel, le biogaz est constitué pour l'essentiel de méthane. En 2015, les 25 installations de Suisse (contre 20 en 2014) ont permis d'injecter 262 GWh de biogaz dans le réseau gazier (+ 23 %).

Toujours plus de véhicules à gaz

En 2015, on dénombrait en Suisse au total 12'480 véhicules respectueux de l'environnement propulsés au gaz naturel/biogaz (+ 5 %), avec en tête de liste les cantons de Zurich, de Berne, de Vaud et d'Argovie. Le nombre de nouvelles admissions s'est inscrit à 1'198 véhicules (- 4 %); le segment des voitures de tourisme a enregistré une augmentation des mises en circulation de 2 %.

La proportion moyenne de biogaz dans le carburant a atteint presque 24 % en 2015. L'adjonction de biogaz permet d'améliorer encore le bilan CO₂ des véhicules à gaz naturel, au demeurant déjà très bon. Les véhicules propulsés au gaz naturel/biogaz émettent de manière générale moins de particules portant atteinte à la santé et à l'environnement que les véhicules propulsés à l'essence et au diesel. L'actuel classement EcoMobiListe de l'Association Transports et Environnement (ATE) confirme, comme ces dernières années, le caractère respectueux de l'environnement des véhicules à gaz.

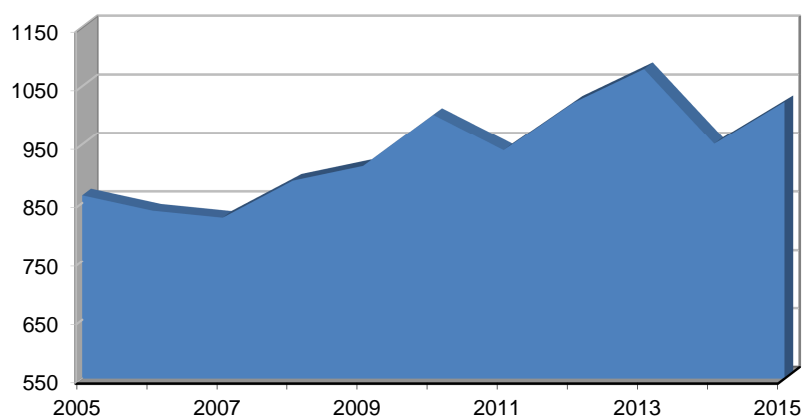
Consommations

Durant cet exercice, Gaznat SA, actionnaire suisse romand de Swissgas SA, a transporté 10'720 mio de kWh de gaz naturel correspondant à 28.9 % de la consommation totale de gaz en Suisse.

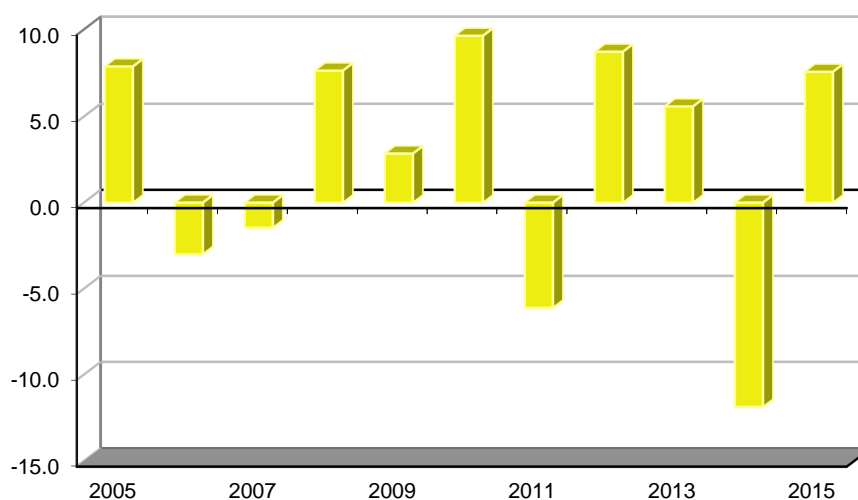
La consommation totale de gaz sur le territoire du canton du Valais s'est élevée à 2'364 mio de kWh, soit le 22.1% de la consommation de Gaznat SA et le 6.4 % de la consommation suisse.

Pour ce qui est de Gazoduc SA, le transport de gaz s'est élevé à 1'023 mio de kWh, contre 951 en 2014, soit une augmentation de 7.6 %.

Evolution du transport de gaz annuel en mio de kWh



Variations en % par rapport à l'année précédente



ADMINISTRATION

Désignation de l'Organe de révision

L'Assemblée générale a nommé la fiduciaire Nofival SA, à Sion, comme Organe de révision pour une année.

Analyse des risques et SCI

Une liste des principaux risques de la société est mise à jour annuellement par les directeurs d'Unités d'affaires concernés et soumise au Conseil d'administration. Cette liste comprend les mesures appliquées et prévues de diminution des risques.

En outre, le système de contrôle interne poursuit son développement par la documentation et l'analyse des processus-clés de l'entreprise en matière de risques financiers.

EXPLOITATION

Transport de gaz

Pour les actionnaires preneurs d'énergie, les quantités acheminées de gaz se sont élevées à :

<u>Preneurs</u>			<u>Diff.</u>	
	mio kWh <u>2015</u>	%	mio kWh <u>2014</u>	% <u>15/14</u>
Sogaval SA	883.0	86.3	818.6	7.9
Feldschlösschen Getränke AG	1.2	0.1	1.5	- 20.0
Rigips SA	17.3	1.7	17.6	- 1.7
Société Suisse des Explosifs SA (SSE)	15.5	1.5	17.5	- 11.4
Sinergy Commerce SA	100.1	9.8	90.6	10.5
Commune de Steg	4.4	0.4	3.9	12.8
Elektrizitätswerk Brig-Naters AG (EWBN)	1.5	0.2	1.3	15.4
TOTAL	1'023	100	951	7.6

PARTICIPATION

GAZNAT S.A.

Capital-actions : Fr. 27'000'000.--. libéré à 100 %.

Participation Gazoduc S.A. : Fr. 2'612'000.--

Dividende pour l'exercice : 4 %

GAZODUC S. A. S I O N

PARTIE FINANCIERE

53^e EXERCICE

gaz naturel 

COMPTE DE RESULTAT

	COMPTES 2015	COMPTES 2014
	CHF	CHF
PRODUITS		
Ventes de gaz naturel	41'366'409.25	44'671'774.19
Total des produits	41'366'409.25	44'671'774.19
CHARGES		
Achats de gaz naturel	-43'001'473.65	-47'494'282.53
Charges d'exploitation	-17'226.00	-15'000.00
Charges d'administration	-22'802.37	-20'233.87
<i>Charges et produits financiers</i>		
- Charges financières	-17'108.97	-29'004.14
- Produits financiers sur avoirs en banque	157.10	812.55
- Produits financiers sur participations	1'832'630.00	3'013'116.00
Impôts directs	-22'981.05	-22'707.85
Total des charges	-41'248'804.94	-44'567'299.84
Bénéfice de l'exercice	117'604.31	104'474.35

BILAN	31.12.2015	31.12.2014
	CHF	CHF
A C T I F		
Actif circulant		
<i>Trésorerie</i>		
Banque	3'917'134.85	10'729'682.80
Paielement en circulation		-9'742'183.50
<i>Créances résultant de ventes et de prestations</i>		
Créances envers des actionnaires	4'997'259.25	8'261'078.70
Créances envers des tiers	105'491.39	150'257.25
Autres créances	976'266.70	1'334'362.07
<i>Actifs de régularisation</i>		
Actifs transitoires envers des actionnaires	71.91	777.88
Total de l'actif circulant	9'996'224.10	10'733'975.20
Actif immobilisé		
<i>Immobilisations financières</i>		
Participations financières	2'612'000.00	2'612'000.00
<i>Immobilisations corporelles</i>		
Immobilisations	1.00	1.00
Total de l'actif immobilisé	2'612'001.00	2'612'001.00
TOTAL DE L'ACTIF	12'608'225.10	13'345'976.20

BILAN	31.12.2015	31.12.2014
	CHF	CHF
P A S S I F		
Capitaux étrangers à court terme		
<i>Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations</i>		
Dettes envers des actionnaires	0.00	396'444.20
Dettes envers des tiers	9'973'233.36	7'695'244.57
 <i>Passifs de régularisation</i>		
Passifs transitoires envers des actionnaires	193'400.00	2'825'800.00
Passifs transitoires	12'300.00	11'800.00
 Capitaux étrangers à long terme		
<i>Dettes à long terme portant intérêt</i>		
Emprunt Banque cantonale du Valais	550'000.00	610'000.00
 Total des capitaux étrangers	10'728'933.36	11'539'288.77
 Capitaux propres		
 <i>Capital social</i>		
Capital-actions	1'125'000.00	1'125'000.00
 <i>Réserves</i>		
Réserve légale issue du bénéfice	141'380.00	136'150.00
 <i>Bénéfice au bilan</i>		
Bénéfices cumulés	495'307.43	441'063.08
Bénéfice de l'exercice	117'604.31	104'474.35
 Total des capitaux propres	1'879'291.74	1'806'687.43
 TOTAL DU PASSIF	12'608'225.10	13'345'976.20

FLUX DE TRESORERIE

	2 0 1 5	2 0 1 4
	CHF	CHF
ACTIVITES D'EXPLOITATION		
Bénéfice de l'exercice	117'604.31	104'474.35
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation avant variation du fonds de roulement (capacité d'autofinancement)	117'604.31	104'474.35
Variation des actifs d'exploitation	3'667'386.65	177'542.73
Variation des passifs d'exploitation	-750'355.41	1'491'802.07
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	3'034'635.55	1'773'819.15
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Remboursement des emprunts	-60'000.00	-2'699'099.55
Paiement des dividendes	-45'000.00	-45'000.00
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	-105'000.00	-2'744'099.55
VARIATION DE TRESORERIE		
Variation nette de la trésorerie	2'929'635.55	-970'280.40
Trésorerie au début de l'exercice	987'499.30	1'957'779.70
Trésorerie à la fin de l'exercice	3'917'134.85	987'499.30

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2015

	Année 2015	Année 2014
1. But et activité		
<p>Gazoduc SA est une société de droit suisse dont le siège est à Sion. La société a pour buts le transport de gaz pour besoins domestiques et industriels et plus spécialement la construction, l'exploitation, la gérance éventuellement la location de conduites de gaz sur le territoire valaisan en particulier et éventuellement sur tous autres territoires à emprunter pour prendre le gaz à la source, l'obtention de concessions nécessaires ainsi que toutes études y relatives et toutes opérations commerciales s'y rapportant. La société pourra également participer à d'autres sociétés visant des buts analogues.</p>		
2. Principes comptables utilisés		
<p>Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO).</p>		
3. Moyenne annuelle des emplois à plein temps ne dépassant pas les seuils de 10, 50 ou 250		
<p>La société n'a pas de personnel. La gestion administrative et technique est effectuée par le personnel de l'esr.</p>		
4. Prêts subordonnés des actionnaires		
<p>Tous les actionnaires de Gaznat SA se sont engagés à couvrir les risques auxquels est exposée Gaznat SA au moyen de prêts subordonnés. L'acceptation de la postposition ainsi que le renoncement à la compensation et à la garantie en faveur des créanciers de rang prioritaire sont irrévocables.</p>		
La part de Gazoduc se monte à	1'699'000	1'699'000
5. Raison de commerce, forme juridique et siège des entreprises dans lesquelles une participation importante est détenue		
<p>La part du capital est identique à la part des droits de vote. Gaznat SA, société anonyme, siège à Lausanne, capital-actions de CHF 27'000'000, participation de 9.674 %, valeur nominale</p>		
	2'612'000	2'612'000
6. Actifs mis en gage	2'612'000	2'612'000
7. Dettes à long terme portant intérêt		
<p>Emprunt bancaire Banque cantonale du Valais - 2.75 % Échéance 25.01.2021 - Amortissement CHF 60'000 par année</p>		
	550'000	610'000
8. Honoraires de l'organe de révision		
Prestations en matière de révision	2'500	2'500

REPARTITION DU BENEFICE

	31.12.2015
Résultat disponible	CHF
Bénéfices cumulés	495'307.43
Bénéfice de l'exercice	117'604.31
Solde à disposition de l'assemblée générale	612'911.74

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale des actionnaires d'utiliser le bénéfice au bilan comme suit :

Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	5'890.00
Attribution d'un dividende de 4 %	45'000.00
Report au nouvel exercice	562'021.74
Total	612'911.74

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président :

La Secrétaire :

Raphaël Morisod

Valérie Bonvin

Sion, le 26 avril 2016

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2015 A L'ASSEMBLEE GENERALE DE GAZODUC SA - Sion

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de **GAZODUC SA**, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Sion, le 12 mai 2016

NOFIVAL SA



Claude Tornay
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

3x



Dimitri Vernay
Expert-réviseur agréé